

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 10 septembre 2012	Résolution: CA12 26 0272

Recommandation au conseil municipal - Adoption d'un projet de Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales - Bâtiments situés aux 6650 et 6666, rue Saint-Urbain - projet Mirelis, en vertu de l'article 89,3° de la charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'adopter, en vertu de l'article 89,3° de la *Charte de la Ville de Montréal*, un Règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins résidentielles et commerciales des bâtiments portant les numéros 6650 et 6666, rue Saint-Urbain (lots 1 868 001, 1 868 002, 1 869 275 et 1 869 276 du cadastre du Québec) et situés à l'angle sud-ouest de la rue Saint-Zotique;

De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la Charte de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.	
40.14 1100963118	
François W. CROTEAU	Karl Sacha LANGLOIS
Maire de l'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 septembre 2012